

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ
Monsieur Xavier BERTRAND
MINISTRE
127 rue de Grenelle
75700 PARIS

Roissy, le 18 février 2011

Monsieur le Ministre,

En septembre 2006, le Ministre des Transports a désigné un expert, monsieur Dominique Jean CHERTIER chargé de formaliser « *un ensemble de propositions d'évolution qui devront être établies sur la base du plus large consensus possible* », et celui-ci a rendu son rapport en janvier 2007.

Le 24 janvier 2008, un projet de réforme a été adopté d'une très courte majorité, très éloignée du consensus pourtant indispensable en la matière. En effet, sur 24 administrateurs, 12 seulement ont voté en faveur du projet de réforme : 6 administrateurs d'Air France, 3 administrateurs du SNPL, 2 administrateurs pilotes retraités d'Air France, 1 mécanicien navigant Air France. Les autres se sont abstenus (FNAM, Ministère de la Défense, Ministère des Transports) ou ont voté contre (les PNC, le SCARA, les pilotes des autres compagnies). Au final, 12 voix pour, 8 voix contre, 4 abstentions.

Il s'agit d'une véritable *fracture* dans le monde des navigants. Sur 30 000 cotisants, les pilotes d'Air France ne représentent que 4 000 personnes. Il y a donc un véritable problème de représentation et de démocratie. Cette réforme ne peut se faire contre l'avis des représentants PNC et *au détriment* des retraites futures de 20 000 PNC.

Alors que vous aviez fait le choix de sursoir à l'application de cette réforme, la menace d'un conflit social venant du SNPL vous a conduit à remettre la réforme de la CRPN à l'ordre du jour.

Nos organisations syndicales vous ont informé le 3 février dernier que si le Gouvernement mettait en œuvre ce projet de réforme nous appellerions immédiatement à la grève l'ensemble des navigants de toutes les compagnies aériennes.

Le 15 février, vous avez adressé un courrier informant de votre volonté d'ouvrir une concertation sur un projet de réforme garantissant « *l'équité entre les générations et entre les populations* ». Ce type de formulation est suffisamment floue et interprétable pour nous laisser penser de façon inquiétante que votre volonté est de mettre en œuvre le projet de réforme de 2008 malgré son caractère particulièrement inéquitable.

Si votre intention était de mettre en œuvre cette réforme qui conduira à faire travailler plus longtemps une majorité de PN pour améliorer les pensions d'une minorité de pilotes d'Air France bénéficiant déjà des meilleures pensions, nous vous confirmons qu'un conflit social de très grande ampleur dans toutes les compagnies aériennes serait incontournable.

Si toutefois une réforme devait s'imposer, elle ne pourrait avoir un autre objectif que celui de préserver l'existence de la CRPN pour les plus jeunes générations de navigants (PNT & PNC) sans

remettre en cause l'essentiel des garanties actuelles offertes à tous les navigants. En aucun cas, cette réforme ne doit servir de prétexte à l'enrichissement d'une poignée de pilotes, alors même que le ratio cotisations/prestations des pilotes est défavorable depuis plusieurs dizaines d'années.

Afin que votre cabinet puisse lever toute ambiguïté sur vos intentions, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir recevoir nos organisations syndicales dans les délais les plus brefs.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

CFTC 1 rue de la Haye, Dôme 1, 95732 ROISSY CDG CEDEX

FGTE-CFDT 47/49 avenue Simon BOLIVAR 75950 PARIS cedex 19

SNPNC/FO le Dôme – bât. 1- 1 rue de la Haye BP 18939 – 95732 ROISSY CDG CEDEX

CGT - UGICT CGT Air France Roissy Pôle - Le Dôme 5 rue de la Haye CP 10909- Tremblay en France 95731-Roissy CDG CEDEX

SUD AÉRIEN : BP 30, 12 place Henri Barbusse 91551 Paray vieille Poste

UNAC 3 place de Londres, BP 12797 – 95727 ROISSY CDG CEDEX

UNSA 1 rue de la Haye – BP 10958 TREMBLAY EN France – 95733 ROISSY CDG CEDEX